

CSST : Préparation des actions politiques



*Par Paul Loubier, responsable du Comité des tiers payeurs
et Charles Roy, président*

Le Comité des tiers payeurs, conjointement avec des membres de l'A.P.Q., a amorcé dernièrement une action visant une représentation politique auprès de la CSST, afin de mieux servir les intérêts des psychologues et de la profession. Nous en sommes donc en ce moment à planifier et à préparer les interventions qui nous permettront de devenir l'interlocuteur associatif gouvernemental reconnu pour représenter les psychologues et négocier leurs conditions tarifaires.

Afin de faire valoir la pertinence d'une hausse de tarifs, nous miserons sur la stratégie de démontrer la rentabilité de nos interventions. Nous pouvons citer l'exemple classique du traitement du deuil lié à la perte de la capacité antérieure du travailleur, conséquente à son accident ou à son handicap. On peut observer que ce travail sur le processus de deuil permet de faciliter, voire d'accélérer, la réinsertion au travail. Et souvent, dans bien des dossiers, le psychologue a permis de dénouer des impasses dans la réhabilitation de travailleurs grâce à une identification adéquate du problème. Des gains importants sont donc vérifiables.

Il nous faut donc, à cette étape-ci, préparer un dossier pour démontrer que l'intervention des psychologues est cruciale, puisqu'ils contribuent significativement à faciliter la réinsertion et que, compte tenu de leur impact significatif, ils permettent de réaliser des économies.

Cette question de la rentabilité des dépenses, par un état, pour des services psychologiques, a maintes fois été vérifiée lors d'études tant au Canada qu'ailleurs en Occident. Nous souhaitons donc colliger des études démontrant un tel impact dans le cas de la contribution des psychologues à la réhabilitation des travailleurs accidentés. Cette démonstration faite, nous pourrions soutenir que les psychologues devraient être encore plus sollicités. D'ailleurs, nous aimerions que vous nous fournissiez des exemples où vous avez pu constater des gains importants pour le travailleur ou pour la CSST, suite à votre intervention.

Donc, pour être plus clair, nous souhaitons ultimement non seulement obtenir une hausse des honoraires des psychologues pour les clients référés par la CSST, mais également accroître la reconnaissance de la profession. Nous souhaitons aussi en arriver à être un interlocuteur reconnu qu'on sollicite à toutes les tables qui s'avèrent pertinentes à nos services. Cela pourra se traduire concrètement par une augmentation substantielle du nombre de requêtes auprès des services psychologiques. Et avec de meilleures conditions tarifaires, espérons-le, les psychologues seront également intéressés à recevoir ces clientèles.

En attendant, nous vous invitons fortement à ne pas hésiter à négocier vos tarifs lorsque vous acceptez un nouveau contrat de service avec la CSST. Les conseillers ont la possibilité d'accorder un tarif supérieur à 65 \$ l'heure aux psychologues.